

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 16.05.2019

Affichage : 06.06..2019

SEANCE DU 23 MAI 2019

Le vingt-trois mai deux mil dix-neuf à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Christian LEFRANCOIS, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU.
Mesdames Geneviève TESTA et Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacques MARION

ABSENT : Monsieur Maurice STIEMBERT.

Madame Laëtitia LEGALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 25 mars 2019
- Travaux de voirie :
 - réalisation d'un bicouche devant la mairie (non prévu dans le devis retenu)
 - « busages » route de la Picotière
- Reversement prime MAEC 2018
- Vote des subventions
- Adhésion au Fonds d'Aide au Jeunes
- Adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement
- Achat tente de réception conjointement avec la Maison des Jeunes
- Validation d'une création d'un espace jeux-loisirs
- Travaux église : recrutement d'un architecte
- Remboursement du Fonds national de Compensation du supplément familial de traitement au SIRP les 3 chênes.
- Convention avec la FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2019-23 : TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les travaux de voirie suivants :

- de réaliser un bicouche sur les accotements devant la cour de la Mairie pour 640,50 € HT
- de renforcer la chaussée « route de Gruchy par la pose de buses en aval de l'impasse desservant les 13 et 14 pour un montant de 2 668,80 € HT.
- de canaliser les descentes d'eaux pluviales de la route de la Picotière en amont de son croisement avec la route de Vindelonde pour un montant de 1 897,40 € HT.

Après étude des devis, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent les travaux de voirie sus cités proposés par monsieur le Maire et retiennent les devis de l'entreprise SARL DUVAL de Bauppte, à savoir :

- pour réaliser un bicouche sur les accotements devant la cour de la Mairie pour 640,50 € HT
- de renforcer la chaussée « route de Gruchy par la pose de buses en aval de l'impasse desservant les 13 et 14 pour un montant de 2 668,80 € HT.
- de canaliser les descentes d'eaux pluviales de la route de la Picotière en amont de son croisement avec la route de Vindelonde pour un montant de 1 897,40 €.

2019-24 : REVERSEMENT PRIME MAEC 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres présents que les aides PAC du dispositif MAEC contractée sur le marais communal géré en estive ont été versées à la commune pour l'année 2018. Il convient maintenant de décider du montant à redistribuer aux éleveurs. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une redistribution identique à celle qui a été adoptée pour les primes MAEC 2015, 2016 et 2017, à savoir :

- Que sur la somme de 12 961,54 € perçue par la commune 11 000€ soient reversés aux éleveurs, la commune conserve 1 961,54 € pour les frais d'entretien et de gestion de ce marais.
- Que soit pris en compte le surcoût occasionné aux éleveurs de la Manche par des contraintes sanitaires différenciées entre les GDS de la Manche et du Calvados (les éleveurs de bovins de la Manche sont dans l'obligation d'effectuer une prophylaxie à chaque bovin à la sortie du marais).

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de redistribuer aux éleveurs la prime MAEC 2018 selon les mêmes bases que celles adoptées pour les MAEC 2015, 2016 et 2017 et en arrête les montants :

- tous les éleveurs assujettis à une cotisation MSA recevront la somme de 29,75€ par animal.
- Chaque éleveur de bovins astreint à une prophylaxie de sortie recevra un supplément de 7,50€.

2019-25 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2019 les subventions suivantes :

- Anciens combattants d'Appeville :	50,00 €
- Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES :	200,00 €
- Centre François BACLESSE à Caen :	100,00 €
- Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô :	100,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Carentan :	100,00 €
- Association des donneurs de sang Carentan :	75,00 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers Carentan :	100,00 €
- Les restaurants du cœur Saint-Lô :	125,00 €
- Coup d'Pouce du marais Carentan :	50,00 €
- Association du Patrimoine d'Appeville :	300,00 €
pour le financement d'un concert lors des journées du patrimoine	

2019-26 : ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2019 son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

2019-27 : ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2019. La participation sera de 0,60 € par habitant.

2019-28 : ACHAT TENTE DE RECEPTION :

Monsieur le Maire propose d'acquérir conjointement avec la Maison des jeunes une tente de réception pour un montant de 949,00 € TTC. Cet équipement serait acheté par la Maison des Jeunes, la commune participerait par le versement d'une subvention à cette association à hauteur de 475,00 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de l'achat d'une tente de réception conjointement avec la Maison des Jeunes et donne son accord à son financement par le versement d'une subvention de 475,00 €.

2019-29 : VALIDATION D'UNE CREATION D'UN ESPACE JEUX-LOISIRS :

Pour faire suite au débat entamé lors de la dernière réunion autour de l'installation d'un équipement sportif (but multisports avec panier de basket), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer maintenant sur l'acquisition et l'installation de cet équipement et dans le cas d'une décision positive d'en déterminer l'emplacement. Le coût global de cet équipement sportif serait de 6 592,00 € HT au regard des devis reçus :

- fourniture et pose de l'équipement par l'entreprise ETEC : 2 142,00 € HT
- réalisation d'une plateforme en enrobé par la SARL DUVAL : 4 450,00 € HT.

Après délibération, à la majorité des présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'installation de cet équipement sportif et décide qu'il sera implanté dans l'espace vert du lotissement (en face le lot n°7). Les devis proposés par l'entreprise ETEC et la SARL DUVAL sont acceptés.

2019-30 : TRAVAUX EGLISE - RECRUTEMENT D'UN ARCHITECTE :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de recruter un architecte pour effectuer une nouvelle tranche de travaux sur l'église.

Une somme encore disponible sur les dons versés à la Fondation du Patrimoine permettra avec le recours à des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département de financer ces travaux avec une participation supportable par le budget communal.

Les honoraires de l'architecte retenu feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC et son engagement ne sera fait qu'après accord favorable.

Après étude des propositions, les membres acceptent de recruter Monsieur François JACQUEMARD pour un montant d'honoraires :

- de 7 000,00 € HT pour établir le dossier de déclaration de travaux
- et de 10% du montant des travaux hors taxes pour le suivi de leur réalisation.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département pour une subvention.

2019-31 : REMBOURSEMENT DU FONDS NATIONAL DE COMPENSATION DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT AU SIRP «LES TROIS CHÊNES» :

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande adressée par le Président du SIRP « les Trois Chênes » sollicitant le remboursement de la cotisation au Fonds National de Compensation (FNC) due par le RPI Auvers-Baupte-Méautis pour les années 2015 et 2016. Cette facture a dû être honorée par le SIRP « les Trois Chênes » faute de la prise d'une délibération à la dissolution du RPI Auvers-Baupte-Méautis, fixant les modalités de paiement des factures survenant après la clôture des comptes et la répartition de l'excédent aux communes d'Auvers, Baupte, Méautis et Appeville.

La somme à rembourser pour la commune d'Appeville au SIRP « les trois chênes » serait de 216,17 €. Somme calculée sur la base de la clé de répartition de l'excédent de clôture du RPI Auvers-Baupte-Méautis.

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de répondre favorablement à la demande du président du SIRP « les Trois Chênes » et l'autorise à rembourser à cette collectivité la somme de 216,17 €.

2019-32 : CONVENTION AVEC LA FDGDON POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec la FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de renouveler la convention avec la FDGDON pour l'année 2019.

2019-33 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget 2019 pour le versement de la subvention à la Maison des Jeunes.

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
615221(011) Bâtiments publics	- 475,00 €		
6574 (65) –Subv. Fonct. aux associations	+475,00 €		

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 10.
Les an, mois, jour que dessus.